

L'ECOQUARTIER PREND FORME !

C'est en mars 2010 que fut présenté à Veynes le projet municipal de construction d'un écoquartier. Et si Veynes porta haut les couleurs de l'énergie solaire, c'est vers l'écologie que la ville regarde aujourd'hui avec la construction à terme de logements innovants dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Des partenaires optimistes

Christine Nivou, Maire de Veynes, et Christophe Houdebine, directeur d'Urbancoop, société coopérative d'intérêt collectif, avaient donné rendez-vous la semaine dernière aux acteurs



Christine Nivou et Christophe Houdebine présentent l'Ecoquartier aux socioprofessionnels veynois

socioprofessionnels locaux pour une présentation du futur écoquartier, un ensemble de 91 logements à proximité de la gare SNCF. Là, sur un terrain appartenant à l'établissement public foncier, 31 villas de 78 à 90 m² côtoieront 60 appartements de type T2 à T5, dont certains révolutionnaires, deux T2 voisins peuvent être transformés en un T5 et inversement.

La volonté affichée de Christine Nivou est de promouvoir « *un habitat économe en espace, intégrant la mixité sociale et permettant au tissu économique local de se développer, un ensemble architectural de qualité qui n'oublie pas le bien vivre ensemble* ».

Chef de projet, Christophe Houdebine, en rappelait les caractéristiques, dont il faut reconnaître qu'elles marquent un tournant dans le logement. Nous rappellerons quelques critères : au premier rang, cet ensemble est à destination d'une population active, à revenus moyens ou modestes, optant pour la location ou l'accession à la propriété (de 2 000 à 2 100 € le m², voire moins si les propriétaires optent pour réaliser eux-mêmes certains travaux de finition). Notons encore des normes Bâtiment Basse Consommation effinergie qui sont complétées par un chauffage collectif au bois, l'énergie solaire pour l'eau sanitaire et un équipement photovoltaïque, de quoi selon Christophe Houdebine « *réduire au maximum les charges* ».

L'environnement proche devrait intégrer des espaces verts et de rencontre ainsi qu'une circulation automobile des plus discrètes, alors que la Mairie conduit une réflexion pour un aménagement de voies pour piétons et cycles vers la gare SNCF.

Et si « *les discussions progressent avec les bailleurs sociaux* » de nombreux acquéreurs ou locataires potentiels devraient être sensibles à certains avantages financiers : « *Charges et TVA réduites, exonération de taxe foncière pendant 15 ans, acquisition en location-accession, etc.* ».

Quant au premier coup de pioche, « *tout avance pour qu'il soit donné dès septembre 2012* » annonçaient les deux intervenants, avant de répondre aux questions de la salle.

J-B C

Pour compléter : www.ecoquartier-veynes.com
N° Azur : 0 810 61 40